

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 06/12/2024

Convocation du 30.11.2024

Le vendredi 06 décembre 2024 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de madame MORAND Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes THIMOND Martine, LEMAIRE Brigitte et LEROY Aurore, Mrs GUILLAUT Jérôme, LEMAIRE Dominique et SEGOUIN Christophe.

Absent excusé : M. TESSIER Jean-Pierre, pouvoir donné à Mme MORAND Myriam.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : M. GUILLAUT Jérôme est nommé secrétaire de séance.

1. Délibération pour la facturation des nouvelles redevances Performances de l'agence de l'eau :

Pour faire suite au dernier conseil municipal, nous avons plus d'éléments pour le vote des nouvelles redevances.

Notre conseil municipal doit voter pour la mise en place de la redevance assainissement comme suit :

CV (contre-valeur) assainissement = 0,28 (Redevance performance assainissement délibérée par AE pour 2025) * 0,3 (Coefficient de modulation forfaitaire 2025) = 0.084 €/m³

Adopté à l'unanimité.

2. Modification RIFSEEP :

Un agent de la collectivité changera de catégorie à compter du 1er Janvier. Ce changement entraîne une modification du RIFSEEP. Afin de ne pas pénaliser le budget et en accord avec l'agent, nous avons transmis un projet de délibération au Centre de Gestion qui a reçu un avis favorable du CST. Le conseil municipal décide d'instaurer cette nouvelle délibération à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

3. Recensement de la population 2025 :

Étant donné que l'agent recenseur est un agent titulaire de la collectivité et ne pouvant cumuler une activité accessoire, le conseil municipal décide de rémunérer cet agent en heures complémentaires / supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

4. Renouvellement de la convention SATESE :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention SATESE (pour la station d'épuration) par un avenant à la convention 2022-2024 pour une durée d'un an (31/12/2025).

Adopté à l'unanimité.

5. Vœu pour la défense de nos services publics et pour réponse aux besoins des habitants :

Suite à la censure de l'Assemblée Nationale du budget 2025, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce vœu.

6. Lettre ouverte de l'AMF au Premier Ministre :

Madame le Maire transmet à l'ensemble du conseil municipal une lettre ouverte rédigée par l'Association des Maires de France à destination de Monsieur le Premier Ministre.

7. Information chemin rural n° 12 :

Pour faire suite au dernier Conseil Municipal, Madame le Maire a pris contact auprès du géomètre du cadastre pour lui demander les démarches administratives à effectuer pour l'élargissement du chemin rural n°12. Les demandeurs doivent faire appel à un géomètre et effectuer la rédaction d'un acte notarial.

8. Bulletin annuel 2024 :

Le bulletin est en cours de finalisation avant de le transmettre à l'imprimeur.

Le conseil municipal souhaiterait pouvoir le récupérer avant le 21 décembre 2024 afin de le distribuer avant les fêtes avec les bons de Noël.

9. Questions diverses :

-Achat cage, fourches et débroussailleuse : nous avons effectué l'achat d'une cage de sécurité, le remplacement de la débroussailleuse et des fourches pour le tracteur.

-PEDT : Monsieur GUILLAUT fait un compte rendu de la réunion pour la mise en place d'un projet éducatif de territoire au sein du territoire de la CCHS.

-Projet de santé : Madame MORAND a assisté à une réunion de la CCHS sur le thème de la santé. Un camion santé itinérant sera en expérimentation à compter de novembre 2025 sur le territoire de la CCHS.

-Vœux de la municipalité : Samedi 18 Janvier 2025.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 10 Janvier 2025 à 20h30.